

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29
Conseillers présents : 22

Conseillers en fonction : 29
Absents : 7
Procurations : 6

Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.

Membres présents : M. Denis **RIEFFEL** – Mme Eva **ASTROLOGO** - M. Christian **BRONNER** Mme Audrey **GVALET** – M. Vincent **FENDER** - M. Olivier **RAGOT** - Mme Françoise **FREISS**, **adjoints.**

M. Jean-Michel **VALENTIN** – M. Gilles **GARREAU** - M. Jean-Luc **CLAVELIN** – M. Reynald **TOURNIER** - M. Francis **LORRETTE** – Mme Corinne **RIFF-SCHAAL** – M. Philippe **BOULE** – Mme Isabelle **SCHLENCKER-BIRGEL** – M. Philippe **ESPOSITO** (arrivé au point n° 7) – Mme Céline **MARTIN** – M. Jacques **MEYER** – Mme Céline **RIEGEL** – M. Geoffroy **ANTHON** – Mme Stéphanie **ECARNOT**

Membres absents excusés : Mme Agnès **VAN LUCHENE-MULLER**, procuration à M. Jean-Luc **CLAVELIN** – Mme Véronique **ANTOINE**, procuration à Mme Françoise **FREISS** Mme Rachel **NUSS**, procuration à Mme Eva **ASTROLOGO** – M. Sébastien **MEHL**, procuration à M. Denis **RIEFFEL** – Mme Anne **SEIBERT**, procuration à Mme Audrey **GVALET** – Mme Noëlle **DUHAMEL** – Mme Lise **PAUCHET**, procuration à M. Christian **BRONNER**

L'ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du PV du C.M. du 3 juillet 2023
3. Procédure d'expropriation 13 rue de Lyon
4. Avenant à la convention de portage avec l'EPFA pour le 2 rue du Maréchal des Logis Gill
5. Cession de parcelles à l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du projet de STEP Sud
6. Protection fonctionnelle du Maire
7. Modalités de concertation du projet de réaménagement de la M83
8. Procédure de relocation de la chasse 2024 - 2033
9. Modification du tableau des effectifs
10. Chèques cadeaux pour événements exceptionnels
11. Demande de subvention à la CAF pour le réaménagement de locaux périscolaires
12. Subventions aux associations
13. Subvention à l'ACFFO
14. Subvention au Conseil de Fabrique
15. Subvention au Football Club
16. Subvention au Tennis de Table
17. Convention avec l'Education Nationale « Notre Ecole Faisons-la Ensemble »
18. Subventions dans le domaine scolaire

Points d'informations

- 19. Information Droits du sol
- 20. Informations du Maire

Le Maire,




Thierry **SCHAAL**

La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**





Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29
Conseillers présents : 21

Conseillers en fonction : 29
Absents : 8
Procurations : 6

1. Désignation d'une secrétaire de séance

Madame Céline MARTIN a été désignée secrétaire de séance.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29
Conseillers présents : 21

Conseillers en fonction : 29
Absents : 8
Procurations : 6

2. Approbation du P.V. du C.M. du 3 juillet 2023

A la demande de M. Jean-Michel VALENTIN, le point n° 10 est modifié pour intégrer les éléments suivants :

« Mme Céline MARTIN demande si ces travaux feront l'objet d'un marché public et d'une consultation. M. Le Maire indique qu'au regard des montants engagés, la commune veillera à respecter les procédures imposées par le Code de la Commande Publique. »

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

Le Maire,

Thierry **SCHAAT**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**



COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Absents : 8

Procurations : 6

3. Procédure d'expropriation 13 rue de Lyon

Par délibération du 14 décembre 2020 le Conseil municipal de la commune de Fegersheim a approuvé la mise en œuvre de la procédure d'abandon manifeste telle que prévue à l'article L.2243-1 du code général des collectivités territoriales concernant l'immeuble sis 13 rue de Lyon à Fegersheim, sur la parcelle cadastrée section 7 n°29 ;

Un procès-verbal provisoire d'abandon manifeste en date du 25 août 2021 a été notifié aux propriétaires concernés le 26 Aout 2021, régulièrement affiché et publié ;

Par délibération en date du 4 juillet 2022, le Conseil municipal de la commune de Fegersheim a déclaré la parcelle sus référencée en état d'abandon manifeste et a autorisé le Maire à poursuivre la procédure d'acquisition par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue notamment de procéder à des travaux de réalisation d'un immeuble d'habitation collectif comprenant des logements aidés, en vue de se conformer à la loi SRU ;

La mise à disposition au public du dossier d'enquête publique a eu lieu du 23 novembre 2022 au 23 décembre 2022, à l'issue de laquelle le Conseil municipal a approuvé par délibération du 6 février 2023 le bilan de ladite mise à disposition ;

Par arrêté en date du 10 juillet 2023, Madame la Préfète du Bas-Rhin a déclaré d'utilité publique au profit de la commune de Fegersheim l'opération de sécurisation de l'immeuble situé 13 rue de Lyon à Fegersheim afin de faire cesser l'état d'abandon manifeste actuel du bien, d'enrayer le risque encouru par les riverains du fait de son délabrement et de procéder à son aménagement. Cet arrêté déclare également cessible la parcelle cadastrée section 7 n°29 d'une surface de 9 ares et 27ca ;

L'arrêté précité du 10 juillet 2023 a été régulièrement notifié aux propriétaires concernés, affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs, conformément aux dispositions de l'article L2243-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Aux termes de ce dernier article, « Dans le mois qui suit la prise de possession, l'autorité expropriante est tenue de poursuivre la procédure d'expropriation dans les conditions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique/L'ordonnance d'expropriation ou la cession amiable consentie après l'intervention de l'arrêté prévu au présent article produit les effets visés à [l'article L. 222-2](#) du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique/Les modalités de transfert de propriété des immeubles ou de droits réels immobiliers et d'indemnisation des propriétaires sont régies par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ».

3. Procédure d'expropriation 13 rue de Lyon – suite -

Il en résulte que la commune de Fegersheim doit, dans le mois suivant la prise de possession matérialisée par le paiement de l'indemnité prévisionnelle ou de sa consignation, fixée à 260.000€ HT par l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2023, poursuivre l'expropriation dans les conditions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique en adressant à la Préfète du Bas-Rhin une demande en vue de saisir le juge de l'expropriation pour qu'il prononce, par ordonnance, l'expropriation des immeubles ou des droits réels déclarés cessibles.

Au regard des éléments précédemment exposés, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'autoriser le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation dans les conditions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment de solliciter de Madame la Préfète du Bas-Rhin, dans le mois suivant la prise de possession, qu'elle saisisse le juge de l'expropriation en vue de prononcer, par ordonnance, l'expropriation des immeubles déclarés cessibles par l'arrêté du 10 juillet 2023 ;
2. D'autoriser le Maire à saisir, le cas échéant, le juge de l'expropriation afin de faire fixer l'indemnité d'expropriation définitive en l'absence d'accord sur le montant de l'indemnité prévisionnelle telle que fixée à l'article 5 de l'arrêté du 10 juillet 2023 ;

Le Conseil Municipal,



vu l'article L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

vu les articles R.221-1 et R.221-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **autorise** le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation au profit de la Commune ou d'un concessionnaire, pour permettre la réalisation d'un immeuble d'habitation collectif comprenant des logements aidés,
- **autorise** le Maire à solliciter Mme la Préfète du Bas-Rhin, dans le mois suivant la prise de possession, afin qu'elle saisisse le juge de l'expropriation en vue de prononcer, par ordonnance, l'expropriation des immeubles déclarés cessibles par l'arrêté du 10 juillet 2023 ;
- **autorise** le Maire à saisir, le cas échéant, le juge de l'expropriation afin de faire fixer l'indemnité d'expropriation définitive en l'absence d'accord sur le montant de l'indemnité prévisionnelle telle que fixée à l'article 5 de l'arrêté du 10 juillet 2023 ;
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la poursuite de ce projet.



Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**



PJ. Arrêté préfectoral du 10 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20231002-CM-D_2023_42-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Absents : 8

Procurations : 6

4. Avenant à la convention de portage avec l'EPFA pour le 2 rue du Maréchal des Logis Gill

La commune de Fegersheim et l'EPF ont conclu, en date du 23 juin 2022, une convention de portage d'une durée de deux ans, pour un terrain situé 2 rue du Maréchal des Logis Gill.

Depuis la mise à disposition du bien à la collectivité, un certain nombre d'aménagements ont déjà pu être réalisés, en vue de répondre à l'un des premiers objectifs motivant la préemption :

- Agrandissement et végétalisation de la cour de récréation (clôture du site, mise en place d'un portail d'accès, et d'un portillon et d'une rampe adaptés permettant aux enfants d'accéder au site directement depuis la cour de l'école maternelle).

Les autres projets en cours concernant l'exploitation de ce foncier (agrandissement des locaux de l'école, création d'un service de cantine, etc.) continuent d'être travaillés, mais s'intègrent cependant désormais dans un contexte différent de celui de l'an passé.

En effet, le Conseil municipal a validé, lors de sa séance du 3 juillet 2023, les projets suivants :

- Sollicitation de l'EPF en vue d'acquérir une parcelle de 23,66 ares située 8 rue Henri Ebel
- Délégation au Maire pour la signature d'un bail de location d'un hangar de 2000m² situé 2 rue du Génie, en vue d'y installer les ateliers municipaux et de libérer les 600m² qu'ils occupent actuellement au 10 rue de l'Ecole

Ces récentes opportunités et perspectives poussent la collectivité à repenser ses projets et son calendrier de réalisations, afin de parvenir à répondre au plus juste aux attentes de la population.

Dans ce cadre, et afin de laisser plus de temps à l'approfondissement des projets et réflexion, la commune a sollicité l'EPF, en date du 18 juillet dernier, en vue de porter à 10 ans la durée de la convention de portage avec l'EPF concernant la parcelle du 2 rue du Maréchal des Logis Gill.

En date du 27 juillet 2023, l'EPF a donné une réponse favorable à cette demande, qui a été confirmée lors de son Conseil d'Administration du 22 septembre 2023.

Le projet d'avenant à la convention, joint à la présente note, prévoit les points suivants :

- Durée du portage : du 24 mai 2022 au 24 mai 2032
- Remboursement par annuité constante
- Taux de portage : 1,5% HT du coût d'acquisition du bien
- Accord transactionnel : Reversement de 58 600€ de l'EPF à la commune de Fegersheim à l'issue de la période du portage

Le Conseil municipal,

vu la demande de la commune du 18 juillet 2023,

vu l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF en date du 22 septembre 2023,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

approuve le projet d'avenant à la convention de portage du bien situé 2 rue du Maréchal des Logis Gill,

autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant, ainsi que tout document afférent

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**



Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20231002-CM-D_2023_43b-DE
Date de télétransmission : 13/10/2023
Date de réception en préfecture : 13/10/2023

P.J. **Projet d'avenant à la convention de portage**

COMMUNE DE FEGERSCHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Absents : 8

Procurations : 6

5. Cession de parcelles à l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du projet de STEP Sud

L'Eurométropole de Strasbourg prévoit la création d'un nouveau système d'assainissement destiné à traiter les eaux usées des communes du Sud de l'Eurométropole (Entzheim, Geispolsheim, Fegersheim, Lipsheim, Plobsheim, Eschau).

Il sera constitué des réseaux d'amenée des eaux usées et d'une nouvelle station d'épuration construite en remplacement de trois stations d'épuration existantes, situées à Geispolsheim, Fegersheim et Plobsheim.

La station d'épuration sera implantée à Illkirch-Graffenstaden, et Eschau pour sa voie d'accès. Elle sera alimentée par des réseaux enterrés arrivant de Fegersheim et d'Eschau.

La réalisation des travaux projetés nécessite au préalable la maîtrise foncière des emprises concernées.

Après consultation du Livre Foncier et du cadastre, il apparaît que la commune de Fegersheim est propriétaire des parcelles cadastrées suivantes :

	<u>Commune</u>	<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Contenance</u>
Parcelles	Fegersheim	20	49	1a57
	Fegersheim	20	51	1a92
	Fegersheim	20	121	24a52
	Fegersheim	20	352	1a28
	Fegersheim	20	354	1a50
	Fegersheim	20	366	2a29
	TOTAL			

Afin de procéder à la création du système d'assainissement Sud, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite se porter acquéreur d'une surface totale de 14,63 ares environ (sous réserve d'arpentage), à détacher des parcelles appartenant à la commune de Fegersheim suivant le plan ci-dessous :

	<u>Commune</u>	<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Contenance</u>	<u>Zonage PLUi</u>	<u>Prix proposé/are</u>	<u>Prix par emprise</u>
Parcelles	Fegersheim	20	49	1a57	UXb2	3250€	5102,5€
	Fegersheim	20	51	1a92	UXb2	3250€	6240€
	Fegersheim	20	121	6a07	UXb2	3250€	19727,5€
	Fegersheim	20	352	1a28	UXb2	3250€	4160€
	Fegersheim	20	354	1a50	UXb2	3250€	4875€
	Fegersheim	20	366	2a29	UXb2	3250€	7442,5€
	TOTAL				14a63		

L'acquisition est proposée au prix présenté ci-dessus, selon le classement de chaque parcelle au PLUi, auquel est appliqué un abattement de 50% en application de la délibération de la Communauté Urbaine de Strasbourg du 22 mai 1970, relative à l'acquisition de foncier par l'EPCI (ou la Métropole) auprès des communes membres pour la réalisation d'un équipement public de compétence métropolitaine ; soit un montant total pour l'ensemble des emprises de 47 547,5€, sous réserve d'approbation par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les frais liés à la vente (arpentage, publicité foncière, etc.) seront pris en charge par l'Eurométropole.

L'ampleur du projet et le calendrier d'exécution de celui-ci vont amener l'Eurométropole de Strasbourg à demander à la Préfecture du Bas-Rhin de déclarer le présent projet d'utilité publique. La procédure ainsi engagée devrait aboutir à un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP) pour la fin 2024.

Ainsi, la signature de l'acte de vente des parcelles comprises dans le périmètre de la DUP et faisant l'objet de l'offre détaillée précédemment ne pourra intervenir qu'après l'obtention dudit arrêté.

Le Conseil municipal,

vu la demande de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 26 août 2023,

vu le projet de création d'un nouveau système d'assainissement destiné à traiter les eaux usées des communes du Sud de l'Eurométropole,

vu le détail des parcelles concernées par l'emprise du projet et appartenant à la commune de Fegersheim,

vu la délibération de la Communauté Urbaine de Strasbourg du 22 mai 1970, relative à l'acquisition de foncier par l'EPCI (ou la Métropole) auprès des communes membres pour la réalisation d'un équipement public de compétence métropolitaine,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **donne** son accord pour céder à l'Eurométropole de Strasbourg le terrain d'assiette d'une surface de 14a63ca, nécessaire à la création du nouveau système d'assainissement,

- **approuve** le coût de cession à 47 547,5 €

- **donne** mandat à M. le Maire ou son représentant pour signer la promesse unilatérale de vente et autorisation de travaux, et tout acte afférant

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**



PJs :

- Courrier de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 16 août 2023

- Promesse unilatérale de vente et autorisation de travaux

- Plan parcellaire

Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20231002-CM-D_2023_44-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Absents : 8

Procurations : 6

6. Octroi de la protection fonctionnelle

En date du 11 juillet 2023, M. Thierry SCHAAL, Maire de Fegersheim, a déposé plainte suite à l'outrage et aux insultes dont il a été victime le même jour, dans le cadre de ses fonctions.

Le Tribunal Judiciaire de Strasbourg a informé M. Thierry SCHAAL de son intention de poursuivre le prévenu pour outrage par paroles, de nature à porter atteinte à la dignité ou au respect dû à la fonction du Maire, dépositaire de l'autorité publique, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Dans ce cadre, M. Thierry SCHAAL a souhaité se constituer partie civile en vue d'obtenir des dommages et intérêts. Il sollicite à ce titre la protection fonctionnelle afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge, par la collectivité, de ses frais d'avocat pour le représenter et l'assister lors de l'audience pénale prévue le 12 octobre prochain lors de laquelle il fera valoir ses droits de partie civile.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de l'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit : « *la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté* ».

A noter que la collectivité dispose d'un contrat d'assurance relatif à la protection fonctionnelle, permettant de couvrir les frais engagés à hauteur de 15 000€ par dossier.

M. Le Maire ne prend pas part au débat et au vote. Les échanges se déroulent sous la présidence de M. Denis RIEFFEL.

Le Conseil municipal,
vu l'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales,
vu la plainte déposée par M. Le Maire Thierry SCHAAL le 11 juillet 2023,
vu la demande de protection fonctionnelle formulée par M. Le Maire Thierry SCHAAL,
considérant que le 11 juillet 2023, dans le cadre de ses fonctions, M. Le Maire Thierry SCHAAL a
été victime d'outrage par paroles,
après en avoir délibéré, **à la majorité,**
décide d'accorder la protection fonctionnelle à M. Thierry SCHAAL en sa qualité de Maire,
de prendre en charge les frais et honoraires de l'avocat assurant et représentant ses intérêts dans
ce dossier
autorise M. Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

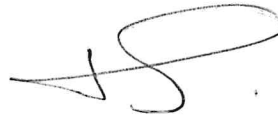
Le Maire,


Thierry SCHAAL



La secrétaire de séance,

Céline MARTIN





COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29
Conseillers présents : 22

Conseillers en fonction : 29
Absents : 7
Procurations : 6

7. Modalités de concertation du réaménagement de la M83

M. Philippe ESPOSITO rejoint la séance.

1. Rappel du contexte de l'opération

La compétence « routes » a été transférée du Conseil départemental du Bas-Rhin à l'Eurométropole de Strasbourg au 1er janvier 2017, en vertu de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »). Dans ce cadre, le rôle de maître d'ouvrage de toutes les opérations situées sur son périmètre géographique a été conféré à l'Eurométropole de Strasbourg. Ainsi, la RD1083 est devenue la M83.

La M83 est un axe routier structurant et représente la porte d'entrée Sud de l'Eurométropole de Strasbourg. Vieillissante et en très mauvais état, elle est en outre caractérisée par un profil très routier ne correspondant plus aux enjeux actuels liés au changement climatique et aux réglementations environnementales.

Par ailleurs, les évolutions liées aux aménagements connexes et au contexte en général, tels que le pôle d'échange multimodal de Lipsheim-Fegersheim, le Réseau express métropolitain européen (REME), la Zone à faibles émissions (ZFE) ou encore l'interdiction des poids lourds sauf desserte locale (sur la M83, entre la sortie de la M35 et la M353), pousse à réinterroger la cohérence de cet axe avec son environnement, à la fois urbain, commercial et industriel. Son réaménagement devra ainsi permettre de répondre aux enjeux suivants :

- améliorer la gestion du trafic et sécuriser les échanges avec les différentes entités,
- favoriser la multimodalité et des mobilités actives : en favorisant les échanges avec le pôle multimodal de la gare de Lipsheim-Fegersheim et en créant des continuités piétonnes et cyclables sécurisées,
- créer une porte d'entrée urbaine et paysagère de l'Eurométropole,
- accompagner le développement des communes limitrophes, notamment la future ZAE Ouest de Fegersheim.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser le lancement d'une concertation préalable avec le public au titre des articles L 103-2 et R 103-1 du Code de l'urbanisme et d'en fixer les objectifs et les modalités, pour le réaménagement de la M83 entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim.

2. Objectifs du projet

Le réaménagement envisagé de la M83 permettrait d'améliorer la gestion du trafic tout en l'éloignant des habitations de la commune de Fegersheim, de faciliter les échanges et la traversée des communes.

D'autre part, ce projet pourrait accorder une plus grande place aux mobilités actives, avec la création de continuités piétonnes et cyclables sur l'ensemble de son périmètre.

Enfin cet aménagement permettrait de créer une entrée paysagère qualitative à caractère urbain pour l'Eurométropole de Strasbourg.

Les objectifs du réaménagement de la RM83 sont donc :

- d'améliorer les échanges et la traversée des communes de Fegersheim et de Lipsheim, en accordant à la M83 un caractère urbain et paysager,
- de développer et de sécuriser les cheminements piétonniers et cyclables, en assurant une continuité des itinéraires et en améliorant les traversées à chaque carrefour,
- de rendre le pôle multimodal de Lipsheim-Fegersheim plus accessible pour tous les usagers,
- de réaliser un aménagement environnemental et paysager qualitatif, permettant d'intégrer la gestion des eaux pluviales, de créer un écran végétal favorable à la biodiversité et de limiter la perception de la route pour les riverains.

Les principales caractéristiques de ce nouvel aménagement seraient les suivantes :

- la construction d'un nouvel ouvrage de franchissement de l'Andlau, pour permettre la continuité du profil de la traversée de Fegersheim et ainsi d'axer la M83 en l'éloignant des riverains,
- l'aménagement d'un nouveau carrefour à feux avec la M221 permettant de renforcer le caractère urbain et d'adapter les vitesses,
- l'aménagement des carrefours avec la rue de Lyon et la rue de l'Industrie, en sécurisant les échanges pour tous les usagers,
- la création d'un nouveau carrefour au droit de la rue Traversière pour faciliter l'accès à la future ZAE,
- l'aménagement de cheminements piétonniers et cyclables continus entre le pont de l'Andlau et le carrefour Lilly,
- l'intégration de larges espaces verts sur l'ensemble du linéaire, permettant de réduire la perception de la voirie et de répondre à des volontés d'infiltration des eaux pluviales, de développement du plan canopée, ou de renforcement de la trame et des couloirs écologiques.

3. Modalités d'organisation de la concertation préalable avec le public

Le réaménagement de la M83 entre le carrefour Lilly et le pont de l'Andlau à Fegersheim et Lipsheim implique la réalisation d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 M€ dans une partie urbanisée de deux communes, selon les enjeux et les objectifs ci-avant décrits. Ainsi, en application des articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme, le maître d'ouvrage a l'obligation d'engager une procédure de concertation préalable permettant de recueillir les avis et les observations de la population.

Il est proposé la mise en œuvre de cette concertation selon les modalités suivantes :

- la diffusion de l'information dans la presse locale, à savoir les Dernières Nouvelles d'Alsace et les affiches d'Alsace-Lorraine du Moniteur, par voie d'affichage à proximité du projet et dans les mairies des communes de Fegersheim et de Lipsheim. Elle rappellera les modalités de la concertation, les moyens mis à disposition du public pour s'informer sur le projet soumis à la concertation et les possibilités offertes pour s'exprimer.
- l'organisation de cinq permanences techniques réparties entre la commune de Lipsheim, de Fegersheim et le Centre Administratif de l'Eurométropole de Strasbourg, assurées par un représentant de la direction opérationnelle, de 2 heures chacune réparties durant la période de la concertation :
 - o le 29 novembre 2023 à la mairie de Lipsheim de 16h à 18h,
 - o le 08 décembre 2023 à la mairie de Fegersheim de 16h à 18h,
 - o le 14 décembre 2023 au centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg de 14h à 16h dans la salle des conférences au 1^{er} étage,
 - o le 18 décembre 2023 à la mairie de Lipsheim de 16h à 18h,
 - o le 10 janvier 2024 à la mairie de Fegersheim de 16h à 18h.
- la mise en place dans les mairies de Fegersheim, de Lipsheim et au centre administratif d'une exposition permanente accompagnée d'un dossier et d'un registre d'expression du public accessible aux horaires d'ouverture des mairies et du centre administratif.
- l'utilisation du site internet de l'Eurométropole de Strasbourg et de la plateforme participer.strasbourg.eu, avec la création d'une adresse de messagerie électronique permettant le recueil d'expressions en ligne.

La période de concertation est prévue sur une période d'au moins 35 jours, aujourd'hui envisagée du 27 novembre 2023 au 12 janvier 2024.

À l'issue de cette phase de concertation, une nouvelle délibération en exposera et en tirera le bilan qui alimentera les études.

4. La poursuite de l'opération : bilan et préparation du marché de maîtrise d'œuvre

À la suite de la concertation préalable avec le public, l'Eurométropole de Strasbourg envisage de lancer une procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre. Le cahier des charges qui servira à cette consultation de maîtrise d'œuvre sera établi après approbation du bilan de la présente concertation et intégrera les conclusions et enseignements de celle-ci dans le programme de l'opération.

Le calendrier indicatif envisagé pour l'opération est le suivant :

- début 2024 : bilan de la concertation préalable
- deuxième trimestre 2024 : désignation d'un maître d'œuvre et engagement des études
- fin 2024, début 2025 : sollicitation de l'autorité environnementale pouvant éventuellement conduire à une enquête publique et acquisitions foncières à mener.
- à partir de fin 2025, début 2026 : démarrage des travaux de la première séquence.

Le profil en travers de la M83 sera modifié, notamment à son point de raccordement avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) et nécessitera alors également l'aménagement d'un tronçon de voirie sur son territoire, entre le nouveau giratoire aménagé à Ichtratzheim-Faubourg et le pont de l'Andlau. Pour permettre d'assurer une cohérence avec les aménagements à prévoir par la CEA et en vue d'engager les travaux de raccordement au projet de réaménagement de la M83 sur le territoire de l'Eurométropole, une convention de maîtrise d'ouvrage entre les deux collectivités pourrait-être nécessaire.

Le Conseil municipal,
vu la présentation du projet de réaménagement en séance plénière du 18 septembre 2023,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
approuve les modalités de concertation définies précédemment,
autorise l'Eurométropole de Strasbourg à mettre en œuvre ladite concertation,
autorise M. Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**



Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20231002-CM-D_2023_46-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

Absents : 7

Procurations : 6

8. Approbation de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans, soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

En début de procédure, il appartient au Conseil municipal, après avis simple de la commission communale, de décider de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, du choix de la procédure de location, et de l'adoption de clauses particulières.

S'agissant du mode de location, le choix du Conseil municipal, après avis de la commission consultative, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- En cas d'exercice droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le Conseil municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place.
- S'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le Conseil municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

M. André RIEHL, actuel locataire du lot de chasse, a manifesté, en date du 10 juillet 2023, sa volonté de poursuivre la location par l'intermédiaire d'une convention de gré à gré, ou, à défaut, de faire valoir son droit de priorité.

Le Conseil municipal,
vu le code général des collectivités territoriales,
vu le code de l'environnement,
vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 approuvant le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
vu le courrier du 10 juillet 2023 de M. André RIEHL,
vu l'avis de la commission consultative de la chasse en date du 18 septembre 2023,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
décide de fixer à 330,17ha la contenance des terrains à soumettre à la location, dont 43,05ha boisés,
décide de procéder à la location en un lot unique comprenant 330,17ha,
décide de recourir à la procédure de gré à gré pour l'ensemble des lots,
décide d'adopter le principe des clauses particulières concernant l'extension future de la zone d'activités Ouest proposée par la commission consultative,
décide de fixer le prix de la location du lot unique à 500€ par an,
approuve le projet de convention de gré à gré joint à la présente délibération et autorise M. Le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que tout document afférent

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**



PJs. :

- PV de la Commission Consultative de la Chasse Communale du 18 septembre 2023
- Ortho photo du plan du lot de chasse
- Projet de convention de gré à gré

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29
Conseillers présents : 22

Conseillers en fonction : 29
Absents : 7
Procurations : 6

9. Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est arrêté réglementairement à la date du 1^{er} janvier de l'année. Néanmoins, pour tenir compte des évolutions dans l'organisation et la répartition des effectifs, il est régulièrement proposé au Conseil municipal d'approuver ses mises à jour.

Un des agents de la CLEF, actuellement Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (catégorie C), a réussi le concours d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe (catégorie B).



Afin de valoriser son investissement et de le mettre au profit de l'évolution des missions de la CLEF, notamment en vue du renforcement du partenariat avec les écoles de la commune, il est proposé d'ouvrir son poste au grade en question à compter du 1^{er} décembre 2023.

Il convient d'adapter le tableau des effectifs en cohérence (en pièce jointe).

Le Conseil municipal,
vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
vu le code général de la fonction publique,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
-**approuve** la modification du grade d'ouverture d'un des postes d'agent de la CLEF telle que présentée ci-dessus,
dît que le tableau des effectifs est mis à jour en conséquence,
autorise M. le Maire à pourvoir les emplois concernés.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**



P.J. *Tableau des effectifs à jour*

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

Absents : 7

Procurations : 6

10. Chèques cadeaux pour les agents communaux

En plus des départs en retraite pour lesquels une délibération prévoit l'attribution de chèques cadeaux à hauteur de 500 €, la commune souhaiterait pouvoir récompenser ses agents par ce moyen dans d'autres occasions exceptionnelles.

Pour cela il est proposé d'autoriser le Maire à décider d'attribuer des chèques cadeaux aux agents dans la limite de 200 € par évènement exceptionnel.

Le Conseil municipal,
vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
vu le code général de la fonction publique,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
approuve la possibilité pour le Maire d'attribuer des chèques cadeaux pour évènement exceptionnel aux agents communaux dans la limite de 200 € par évènement et par agent.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

Absents : 7

Procurations : 6

11. Demande de subvention à la CAF.

La commune de Fegersheim a engagé, courant 2022, des travaux d'aménagement de l'aile gauche de l'ancienne bibliothèque municipale, en vue d'y réaliser un accueil périscolaire pour les 3-6 ans. Cette décision faisait suite à la confirmation de l'ouverture d'une 4^{ème} classe à l'école maternelle Tomi Ungerer en septembre 2022, et à la nécessité de repenser les locaux destinés à l'accueil péri et extra scolaires des maternelles, jusque-là accueillis au sein de l'école.

Le réaménagement intérieur du site (1 26m²) a été pensé pour accueillir une trentaine d'enfants ainsi que le personnel encadrant :

- Mise en conformité et en accessibilité des accès (rampes, garde-corps, ascenseur)
- Création de sanitaires adaptés (enfants et adultes)
- Salle de sieste
- Bureau
- Climatisation
- Eclairage LED
- Changement de fenêtres
- Aménagement d'un jardin extérieur (clôture et pergola)

L'accueil des enfants se fera sur les temps suivants :

- Du lundi au vendredi (hors mercredi) après le temps scolaire (dans le cadre du service périscolaire assuré par la commune)
- Les mercredis et vacances scolaires (dans le cadre de l'accueil proposé par l'OPAL, en conventionnement avec la commune)

La commune de Fegersheim a sollicité et obtenu une subvention de l'Etat dans le cadre de la campagne DSIL 2022, à hauteur de 39 999€. Elle a ensuite été informée de la possibilité de faire également cofinancer ce projet par la CAF, à hauteur de 30% maximum des dépenses subventionnables, dans la limite de 3000€ par place, selon les règles en vigueur en 2023.

En date du 3 mars 2022, elle a notifié le projet à la CAF et sollicité le principe d'un subventionnement. Pour être complet, le dossier de demande doit être accompagné d'une délibération du Conseil municipal incluant le plan de financement de l'opération et autorisant le Maire ou son représentant à déposer la demande.

Le Conseil municipal,

- vu le projet d'aménagement de locaux périscolaires dédiés à l'accueil des 3-6 ans en temps,
 - vu l'éligibilité de ce projet avec les critères de subvention de la CAF,
- après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
- **approuve** le plan de financement annexé à la présente délibération,
 - **autorise** le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de la CAF,
 - **autorise** M. Le Maire ou son représentant à signer le dossier de demande ainsi que tout acte afférant à cette démarche

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**



Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20231002-CM-D_2023_50-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

PJ. Plan de financement prévisionnel

COMMUNE DE FEGERSHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

Absents : 7

Procurations : 6

12. Subventions dans le domaine associatif

En date du 18 septembre 2023, la commission vie associative, sport et services à la population s'est réunie pour examiner les différentes demandes de subventions des associations.

La commission propose au Conseil municipal de retenir les subventions suivantes :

NOM ASSOCIATION	Proposition 2023	Demande Association
ACFO CYCLOTOURISTES	500,00 €	500,00 €
AIKIDO	450,00 €	450,00 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	600,00 €	600,00 €
ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS FEGERSHEIM	800,00 €	800,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE FEGERSHEIM	500,00 €	500,00 €
CERCLE SPORTIF SAINT AMAND D'OHNEIM	10 000,00 €	10 000,00 €
CLUB DE KARATE	1 500,00 €	1 500,00 €
FEGERSHEIM ATHLETISME	2 000,00 €	2 000,00 €
GROUPE VOCAL ALLIANCE	600,00 €	600,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	200,00 €	200,00 €
LES AMIS DU GENTIL HOME	800,00 €	800,00 €
ORIGINAL EVENT	1 000,00 €	1 000,00 €
S'FAJERSCHER BAARETHEATER	500,00 €	500,00 €
SOCIETE DES QUATRE CANTONS	200,00 €	200,00 €
TEXAS BUTTERFLY	500,00 €	500,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	500,00 €	500,00 €
CAVALIERS D'ALSACE	1 200,00 €	1 200,00 €
Total	21 850,00 €	21 850,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget 2023.

M. Francis LORRETTE, en tant que vice-Président de l'association Les Amis du Gentil Home, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal,
vu l'avis de la commission réunie le 18 septembre 2023,
après en avoir délibéré, **à la majorité**,
- **approuve** le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus.

Le Maire,

Thierry **SCHAAI**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**



Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20231002-CM-D_2023_51-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

COMMUNE DE FEGERSHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

Absents : 7

Procurations : 6

13. Subvention à l'ACFFO

En date du 18 septembre 2023, la commission vie associative, sport et services à la population s'est réunie pour examiner les différentes demandes de subventions des associations.

La commission propose au Conseil municipal de retenir les subventions suivantes :

NOM ASSOCIATION	Proposition 2023	Demande Association
ACFFO	2 000,00 €	2 000,00 €
Total	2 000,00 €	2 000,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget 2023.

M. Thierry SCHAAL, M. Denis RIEFFEL, Mme Eva ASTROLOGO, M Francis LORRETTE, Mme Stéphanie ECARNOT et M. Philippe BOULE, en tant que membres du bureau de l'ACFFO », ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal,
vu l'avis de la commission réunie le 18 septembre 2023,
après en avoir délibéré, **à la majorité,**
approuve le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus.

Le Maire,

Thierry SCHAAL



La secrétaire de séance,

Céline MARTIN



COMMUNE DE FEGERSHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30**Nombre des conseillers élus : 29
Conseillers présents : 22Conseillers en fonction : 29
Absents : 7
Procurations : 6**14. Subvention au Conseil de Fabrique**

En date du 18 septembre 2023, la commission vie associative, sport et services à la population s'est réunie pour examiner les différentes demandes de subventions des associations.

La commission propose au Conseil municipal de retenir les subventions suivantes :

NOM ASSOCIATION	Proposition 2023	Demande Association
CONSEIL DE FABRIQUE	1 800,00 €	1 800,00 €
Total	1 800,00 €	1 800,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget 2023.

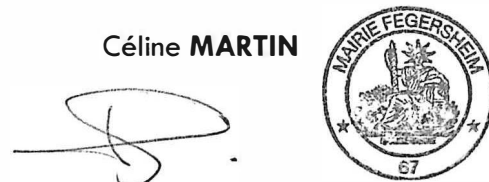
M. Denis RIEFFEL, en tant que Président du Conseil de Fabrique, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal,
vu l'avis de la commission réunie le 18 septembre 2023,
après en avoir délibéré, **à la majorité,**
approuve le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**

La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**

COMMUNE DE FEGERSHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

Absents : 7

Procurations : 6

1.5. Subvention au Football Club

En date du 18 septembre 2023, la commission vie associative, sport et services à la population s'est réunie pour examiner les différentes demandes de subventions des associations.

La commission propose au Conseil municipal de retenir les subventions suivantes :

NOM ASSOCIATION	Proposition 2023	Demande Association
FOOTBALL CLUB	10 000,00 €	11 000,00 €
Total	10 000,00 €	11 000,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget 2023.

M. Denis RIEFFEL, détenteur de la procuration de M. Sébastien MEHL, Président du Football club, ne prend pas part au vote pour le compte de ce dernier.

Le Conseil municipal,
vu l'avis de la commission réunie le 18 septembre 2023,
après en avoir délibéré, **à la majorité**,
- **approuve** le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**

La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**

COMMUNE DE FEGERSHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

Absents : 7

Procurations : 6

16. Subvention au Tennis de Table

En date du 18 septembre 2023, la commission vie associative, sport et services à la population s'est réunie pour examiner les différentes demandes de subventions des associations.

La commission propose au Conseil municipal de retenir les subventions suivantes :

NOM ASSOCIATION	Proposition 2023	Demande Association
TENNIS DE TABLE	500,00 €	500,00 €
Total	500,00 €	500,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget 2023.

M. Gilles GARREAU, en tant que Président du Tennis de Table ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal,
vu l'avis de la commission réunie le 18 septembre 2023,
après en avoir délibéré, **à la majorité,**

- **approuve** le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**

La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

Absents : 7

Procurations : 6

17. Convention « Notre école faisons-la ensemble »

Dans le cadre du dispositif « Notre école faisons-la ensemble », lancée par le Conseil National de Refondation (CNR), le projet d'aménagement d'un nouvel espace de BCD « Bibliothèque-Centre Documentaire » de l'école élémentaire Germain Muller d'Ohnheim a été validé par la commission et recevra à ce titre des crédits d'un montant de 17.500€ dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

Ce dispositif se voulant axer sur la co-construction avec les collectivités, et afin de clarifier les éventuelles problématiques de propriétés des matériels acquis dans ce cadre, celui-ci nécessite le recours à une convention dont vous trouverez la trame en pièce-jointe.

Le Conseil municipal,
vu la demande de l'Etat, représenté par le recteur d'académie de Strasbourg,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
approuve la convention annexée à la présente note,
autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention « Subvention Notre école faisons-la ensemble » et tous les documents afférents

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**



Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20231002-CM-D_2023_56-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

PJ : Projet de convention

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22

Absents : 7

Procurations : 6

18. Subvention dans le domaine scolaire

Subventions pour :

Ecole élémentaire « Au fil de l'Eau » de Plobsheim

L'école élémentaire « Au fil de l'Eau » de Plobsheim a sollicité le concours financier de la commune pour l'organisation d'une :

- Classe découverte avec nuitées à Muckenbach du 5 au 9 juin 2023, soit 5 jours. Deux enfants de notre commune ont participé à ce séjour.

Il est proposé d'allouer une subvention pour les élèves résidents la commune de 12€ par jour et par enfant, soit un montant total de **120€**.

- Classe d'escalade « Rock en Stock » du 19 au 23 juin 2023, soit 4 jours. Quatre enfants de notre commune ont participé à cette classe.

Il est proposé d'allouer une subvention pour les élèves résidents la commune de 6€ par jour et par enfant, soit un montant total de **96€**.

Ecole élémentaire « Germain Muller » de Fegersheim-Ohnheim

L'école élémentaire « Germain Muller » d'Ohnheim a sollicité le concours financier de la commune pour l'organisation d'un :

- Stage de cirque sans nuitées à Achenheim du 6 au 10 novembre (sauf le mercredi), soit 4 jours. Pour 49 élèves des classes CM1/CM2 et CM2 ;
- Stage de clown qui se déroulera au CSC sans nuitées du 18 au 22 décembre (sauf le mercredi), soit 4 jours. Pour 48 élèves des classes CE1/CE2 et CE2 ;

Il est proposé d'allouer une subvention pour tous les élèves qui participeront à ce séjour à hauteur de 6€ par jour et par enfant, soit un montant total de **2.328€**. Cette somme sera réajustée et versée en fonction du certificat de présence.

Ces dépenses seront inscrites au compte 65738 du budget 2023.

Le Conseil municipal,
vu les demandes citées ci-dessus
vu l'avis de la commission scolaire,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**
approuve le versement des subventions citées ci-dessous

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**



Accusé de réception en préfecture
067-216701375-20231002-CM-D_2023_57-DE
Date de télétransmission : 06/10/2023
Date de réception préfecture : 06/10/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers présents : 22

Conseillers en fonction : 29

Absents : 7

Procurations : 6

Points d'informations

19. Information Droits du sol

Le Conseil municipal est informé de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi que des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis la dernière séance du 3 juillet 2023, qui ont fait l'objet d'une décision.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**



P.J. : Tableaux du 25 septembre 2023

- des demandes d'autorisations d'urbanisme
- des déclarations d'intention d'aliéner

Commune de
FEGERSHEIM

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2023
DECISIONS D'URBANISME PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DU 03/07/2023

N° Dossier	DATE D'ARRETE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DEBUT D'AFFICHAGE	FIN D'AFFICHAGE	TRANSMISSION PREFECTURE
DP 67137 23 V0070	03/07/2023 favorable	Monsieur HOEHE Edmond 17 rue de Cressier 67640 FEGERSHEIM	17 rue de Cressier 67640 FEGERSHEIM	la pose de 16 panneaux de bruyères en limite séparative avec la parcelle arrière	13/07/2023	13/09/2023	06/07/2023
DP 67137 23 V0071	03/07/2023 retour dossier sans décision	Madame DURAND Marie-Laure 14 rue de la Liberté 67640 FEGERSHEIM	14 rue de la Liberté 67640 FEGERSHEIM	la pose d'un générateur photovoltaïque et de 8 panneaux -			03/07/2023
DP 67137 23 V0068	03/07/2023 favorable	Madame ROEHM Sylvie 25 rue de l' Amiral Ronarc'h 67640 FEGERSHEIM	25 rue de l' Amiral Ronarc'h 67640 FEGERSHEIM	le remplacement de la porte d'entrée et des fenêtres	06/07/2023	06/09/2023	03/07/2023
DP 67137 23 V0072	03/07/2023 favorable	Madame DURAND Marie-Laure 9 rue de la Liberté 67640 FEGERSHEIM	14 rue de la Liberté 67640 FEGERSHEIM	la pose d'un générateur photovoltaïque et de 8 panneaux	13/07/2023	13/09/2023	06/07/2023
DP 67137 23 V0073	03/07/2023 favorable	Monsieur OBERLÉ Dominique 2a Lenbachallee 85521 OTTOBRUN	2 rue de l' Avenir 67640 FEGERSHEIM	la modification des façades, la création d'une terrasse sur poteaux, d'un escalier d'accès de la terrasse au terrain et la pose d'un store banne	13/07/2023	13/09/2023	06/07/2023
DP 67137 23 V0076	24/07/2023 favorable	Monsieur LEIBREICH Marc 8 rue de l' Amiral Exelmans 67640 FEGERSHEIM	8 rue de l' Amiral Exelmans 67640 FEGERSHEIM	la création de deux lucarnes de toit et d'une fenêtre de toit	27/07/2023	27/09/2023	26/07/2023
DP 67137 23 V0077	24/07/2023 favorable	Monsieur MUNCH Rémy 21 rue de la Chapelle 67640 FEGERSHEIM	21 rue de la Chapelle 67640 FEGERSHEIM	le remplacement des fenêtres et la création d'une baie vitrée donnant accès à la terrasse	27/07/2023	27/09/2023	26/07/2023
DP 67137 23 V0074	24/07/2023 favorable	Monsieur MUNCH Rémy 21 rue de la Chapelle 67640 FEGERSHEIM	21 rue de la Chapelle 67640 FEGERSHEIM	la pose d'une clôture mitoyenne de 20m de longueur	27/07/2023	27/09/2023	26/07/2023
PC 67137 23 V0013	26/07/2023 favorable	Monsieur TRYOEN Jean-Marc 7 rue de l' III 67640 FEGERSHEIM	7 rue de l' III 67640 FEGERSHEIM	la création d'un bâtiment comprenant une piscine intérieure et un local technique	27/07/2023	27/09/2023	27/07/2023
PC 67137 23 V0009	26/07/2023 favorable	SCI FBS représenté par Monsieur ERKAL Berat 2 rue Cathy Fleury 67117 FURDENHEIM	20 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	la démolition de deux annexes, la rénovation d'un bâtiment existant pour la création de 2 logements et la construction de deux maisons individuelle	27/07/2023	27/09/2023	27/07/2023

N° Dossier	DATE D'ARRETE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DEBUT D'AFFICHAGE	FIN D'AFFICHAGE	TRANSMISSION PREFECTURE
PC 67137 23 V0014	26/07/2023 favorable	LILLY FRANCE représenté par Monsieur HUNTZINGER Denis 2 rue du Colonel Lilly - Z.A. FEGERSHEIM 67412 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	2 rue du Colonel Lilly 67640 FEGERSHEIM	la construction d'un nouveau quai de déchargement des camions	27/07/2023	27/09/2023	27/07/2023
PC 67137 19 V0013 M01	26/07/2023 favorable	Monsieur FELLRATH Nicolas 17 rue René Laennec 67200 STRASBOURG	23 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	le remplacement d'un portail et de l'ancienne clôture	27/07/2023	27/09/2023	27/07/2023
PC 67137 23 V0010	26/07/2023 défavorable	Monsieur NUSS Hervé 52 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	52 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	l'aménagement et le changement de destination des combles	27/07/2023	27/09/2023	27/07/2023
PC 67137 20 V0021 M01	26/07/2023 favorable	Monsieur ANDRIAMIHANTA Rajaonesy Madame ANDRIAMIHANTA Andrianina 3 A rue de l' Ecole 67640 FEGERSHEIM	3 A rue de l' Ecole 67640 FEGERSHEIM	l'ajout d'un cheminement piétonnier en gravier concassé	27/07/2023	27/09/2023	27/07/2023
PC 67137 23 V0011	26/07/2023 défavorable	SNC SUREAU représenté par Monsieur HAGENBACH Rémi 3 rue Pégase - AEROPARC 1 67960 ENTZHEIM	85 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	la démolition des remises puis la construction d'un bâtiment d'habitations collectives	27/07/2023	27/09/2023	27/07/2023
DP 67137 23 V0069	27/07/2023 retour dossier sans décision	Madame SCHELL Laura 15 A rue Oberwiller 67640 FEGERSHEIM	15 rue Oberwiller 67640 FEGERSHEIM	l'isolation et le ravalement des façades, le remplacement des fenêtres, portes et portes de garages et la suppression de deux fenêtres et d'une porte de garage -			27/07/2023
DP 67137 23 V0079	02/08/2023 favorable	Monsieur MONCOLLIN Bernard 7 rue du Docteur Albert Schweitzer 67640 FEGERSHEIM	7 rue du Docteur Albert Schweitzer 67640 FEGERSHEIM	le ravalement des façades	24/08/2023	24/10/2023	21/08/2023
DP 67137 23 V0080	15/08/2023 favorable	EDF ENR représenté par Monsieur DECLAS Benjamin 27 chemin des Peupliers - Veillage de Dardilly Bâtiment F 69570 DARDILLY	20 rue des Tulipes 67640 FEGERSHEIM	l'installation d'un générateur photovoltaïque	24/08/2023	24/10/2023	21/08/2023
DP 67137 23 V0082	15/08/2023 favorable	Madame DURAND Marie-Laure 14 rue de la Liberté 67640 FEGERSHEIM	14 rue de la Liberté 67640 FEGERSHEIM	l'installation de deux fenêtres de toit	24/08/2023	24/10/2023	21/08/2023
PC 67137 23 V0012	17/08/2023 favorable	PROUDREED DELTA représenté par Monsieur MAILLARD Laurent 7 rue de l' Amiral d'Estaing 75016 PARIS	rue de l' Industrie 67640 FEGERSHEIM	la création de deux bâtiments d'activités comprenant des cellules locatives	24/08/2023	24/10/2023	23/08/2023

N° Dossier	DATE D'ARRETE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DEBUT D'AFFICHAGE	FIN D'AFFICHAGE	TRANSMISSION PREFECTURE
PC 67137 23 V0008	17/08/2023 favorable	MSUCCESS représenté par Monsieur SAIFI Messaoud 4 impasse Antoine Imbs 67810 HOLTZHEIM	7 rue de l' Artisanat 67640 FEGERSHEIM	la réhabilitation du restaurant Courtepaille en restaurant KFC -	24/08/2023	24/10/2023	23/08/2023
PC 67137 21 V0033 M01	17/08/2023 défavorable	SCI 2A représenté par Monsieur BENKIRAT Aoel 6 rue de l' Artisanat 67640 FEGERSHEIM	3 rue Jiloy 67640 FEGERSHEIM	la modification de la teinte du local technique et de sa porte d'accès ainsi que le rajout d'un système d'aspiration de trois auvents et d'un local technique	24/08/2023	24/10/2023	23/08/2023
DP 67137 23 V0086	29/08/2023 favorable	Monsieur ZUND Olivier 8 impasse de l' III 67640 FEGERSHEIM	8 impasse de l' III 67640 FEGERSHEIM	la pose de vingt-quatre panneaux photovoltaïques	07/09/2023	07/11/2023	01/09/2023
DP 67137 23 V0085	29/08/2023 favorable	Monsieur LEFFTZ Mathieu 6 impasse de l' III 67640 FEGERSHEIM	6 impasse de l' III 67640 FEGERSHEIM	la pose de trente-deux panneaux photovoltaïques	07/09/2023	07/11/2023	01/09/2023
DP 67137 23 V0083	29/08/2023 favorable	Monsieur LEFFTZ Bastien 108 b rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	108 b rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	la pose de huit panneaux photovoltaïques	07/09/2023	07/11/2023	01/09/2023
DP 67137 23 V0084	29/08/2023 favorable	Monsieur NICAUD Jean-Pierre 7 rue de Genève 67640 FEGERSHEIM	7 rue de Genève 67640 FEGERSHEIM	la construction d'un carport	07/09/2023	07/11/2023	01/09/2023
DP 67137 23 V0063	11/09/2023 rejet dossier non complété	Monsieur CICEKCI Uysal 1 rue des Cerisiers 67640 FEGERSHEIM	1 rue des Cerisiers 67640 FEGERSHEIM	la création d'une terrasse demi-ouverte avec rangement			13/09/2023
DP 67137 23 V0091	14/09/2023 favorable	Monsieur SALMON Eric 3 rue de l' III 67640 FEGERSHEIM	3 rue de l' III 67640 FEGERSHEIM	la peinture des façades	21/09/2023	21/11/2023	15/09/2023
DP 67137 23 V0090	14/09/2023 favorable	Monsieur GUNDOGDU Mukremin 7 rue de Nordhouse 67114 ESCHAU	7 rue du Bosquet 67640 FEGERSHEIM	l'isolation extérieure, le remplacement des fenêtres et la création d'une fenêtre de toit -	21/09/2023	21/11/2023	15/09/2023
DP 67137 23 V0087	14/09/2023 favorable avec prescriptions	Monsieur PARMENT Brice 15 rue du Bosquet 67640 FEGERSHEIM	15 rue du Bosquet 67640 FEGERSHEIM	la création d'une piscine enterrée	21/09/2023	21/11/2023	15/09/2023
DP 67137 23 V0088	14/09/2023 favorable avec prescriptions	Monsieur NUSS Hervé 52 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	52 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	l'aménagement des combles, la création d'une fenêtre et l'ajout de tuiles de verres	21/09/2023	21/11/2023	15/09/2023

N° Dossier	DATE D'ARRETE	BENEFICIAIRE	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE ET DESTINATION DES TRAVAUX	DEBUT D'AFFICHAGE	FIN D'AFFICHAGE	TRANSMISSION PREFECTURE
DP 67137 23 V0078	19/09/2023 favorable avec prescriptions	Madame SCHELL Laura 15 A rue Oberwiller 67640 FEGERSHEIM	15 rue Oberwiller 67640 FEGERSHEIM	l'isolation et le ravalement des façades, le remplacement des fenêtres, porte et porte de garage ainsi que la suppression de deux fenêtres et d'une porte de garage	21/09/2023	21/11/2023	19/09/2023
PC 67137 19 V0016	22/09/2023 favorable	Monsieur BIGARD Daniel 9 rue du Général Gouraud 67000 STRASBOURG	116 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	la transformation de deux immeubles existants en 3 logements	28/09/2023	28/11/2023	22/09/2023

Date d'entrée	N°	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations)	SECT.	PARC.	SURFACE EN m2	Compétence P (préfet) E (Eurométropole)	Demande de préemption (P) Renonciation (R)	Date de transmission au titulaire du droit de préemption	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
03/07/2023	DA 137 23 V0017	Maître WEINGERTNER François 57 route de Bischwiller 67300 SCHILTIGHEIM	57 route de Bischwiller	24	226/311 230/311	478	E	R	11/07/2023	SBE INVEST 119 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	SCI HK 53 allée Reuss 67100 STRASBOURG
10/07/2023	DA 137 23 V0018	SCP PRUVOSTZINI-LUTTERFELTZ 21 rue de la Commanderie 67121 MOLSHEIM	7 impasse Camille Claudel	31	162/34	669	E	R	10/07/2023	SCI ROMEO 7 impasse Claude Monet 67640 FEGERSHEIM	SCI INIR 7 impasse Claude Monet 67640 FEGERSHEIM
28/08/2023	DA 137 23 V0019	SCP RASSER-MEYER 5 rue du Général de Gaulle 67118 GEISPOLSHEIM	30 rue de l'Amiral Dumont d'Urville	33	510	376	E	R	29/08/2023	M. et Mme RIBOUST Jean-Pierre et Gabrielle 43 rue Principale 68560 RUEDERBACH	M. KREILOS Joël-Marie 30 rue de l'Amiral Dumont d'Urville
01/09/2023	DA 137 23 V0020	Maître KREBS Raymond 7 place de Bordeaux 67000 STRASBOURG	2 rue des Glycines	22	707	7113	E	R	04/09/2023	M. SALLE Alexandre et Mme LAURENT Adeline 19 rue Philibert de la Mare 21000 DIJON	M. GERVAIS Clément et Mme BAUDRY Adeline 7 avenue Racine 67200 STRASBOURG
04/09/2023	DA 137 23 V0021	SCP RASSER-MEYER 5 rue du Général de Gaulle 67118 GEISPOLSHEIM	8 place de la République	5	208	546	E	R	04/09/2023	Mme HENNARD Sarah 29 rue des Alliés 67114 ESCHAU et M. ANNAD Mikaël 8 place de la République 67640 FEGERSHEIM	Adjudication
05/09/2023	DA 137 23 V0022	Maître CARLIEZ Nathalie 57 route de Bischwiller 67300 SCHILTIGHEIM	2 A rue Rosa Bonheur	32	275	4265	E	R	06/09/2023	Mme WEISS Audrey	M. DURST Jean-Christophe

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 19h30

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers présents : 22

Conseillers en fonction : 29

Absents : 7

Procurations : 6

Points d'informations

20. Informations du Maire

Les informations du Maire sont distribuées en séance.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**



La secrétaire de séance,

Céline **MARTIN**

